

COMMUNIQUE DE PRESSE



Maladie de Lyme (et maladies vectorielles à tiques) : un centre de compétence reconnu à Amiens

Le service de pathologies infectieuses du CHU Amiens-Picardie vient d'être identifié par l'Agence Régionale de Santé (ARS Hauts-de-France) comme **Centre de compétence** pour les maladies vectorielles à tiques.

Le centre de compétence permet de proposer, en 2^{ème} niveau de recours, une prise en charge spécialisée, par une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle, aux **patients présentant des symptômes dont la prise en charge n'a pas permis d'obtenir de résultats satisfaisants**.

En effet depuis 2 ans, le Dr Jean-Philippe LANOIX et le Pr Jean-Luc SCHMIT du service des Maladies Infectieuses et Tropicales animaient déjà des réunions avec l'ensemble des spécialistes du CHU Amiens-Picardie (douleur, rhumatologie, infectiologie, médecine interne, psychiatrie, microbiologie...) pour proposer **à la suite de leur première prise en charge par le généraliste**, un suivi spécifique aux patients présentant **des manifestations tardives ou complexes** ne répondant pas au traitement de la borréliose de Lyme, la plus fréquente des infections transmises par les tiques en France.

Plus de 130 cas « complexes » ont déjà été ainsi adressés par la médecine de ville (premier niveau de recours) et ont été suivis par des spécialistes du CHU Amiens-Picardie ces dernières années.

Le Centre de compétence du CHU Amiens-Picardie poursuivra donc cette prise en charge, mais sera également amené à organiser des formations aux professionnels de santé et à promouvoir la recherche dans le domaine, en lien avec les autres praticiens impliqués.

C'est le plan national de prise en charge de la maladie de Lyme et maladies transmises par les tiques qui prévoyait la création de Centres de compétence régionaux et de Centres de référence interrégionaux pour répondre au mieux aux besoins des patients atteints de ces maladies, dont le diagnostic et le traitement font l'objet de controverses depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, sont créés également 5 centre de référence sur le territoire national, centre auxquels seront référés les cas jugés très complexes : le CHU de Clermont-Ferrand associé au CHU de St Etienne, le CHU de Marseille, le CHU de Rennes, le CHU de Strasbourg associé au CHU de Nancy, le Groupe hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges associé au CHU de Créteil.

Ainsi, appuyés par un plan national de la Direction de la Santé (plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les autres maladies transmissibles par les tiques, en lien avec les agences sanitaires nationales et les usagers), les professionnels de santé publique s'organisent pour apporter une réponse dans le diagnostic, le suivi de la maladie et des traitements.



Contact presse CHU Amiens-Picardie: Virginie RIGOLLE

☎ 03 22 08 82 50 – 06 30 50 76 98

communication@chu-amiens.fr